

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2011-01-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois de janvier deux mille onze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel (absent)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.1101-01-2011

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux du 13 et du 16 décembre 2010
5. Adoption des comptes à payer
6. Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2011
7. Adoption règlement 100-1, annulant l'escompte de 2%
8. Avis de motion, fonds de roulement
9. Avis de motion, délégation de pouvoirs
10. Dérogation mineure, Camping Panoramique
11. Recommandation CPTAQ, Camping Panoramique

12. Avis de motion, Camping Panoramique
13. Adoption de la politique de remboursement d'activités non desservies
14. Adoption des prévisions budgétaires 2011, OMH de Portneuf
15. Achat d'une lisière de terrain de madame Keila Batko
16. Adhésion 2011, Chambre de commerce de l'Est
17. Décompte progressif Groupe Qualitas
18. Subvention pour l'amélioration du réseau routier
19. Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités
20. Inscription colloque sur la sécurité civile
21. Inscription formation ADMQ
22. Vente camion GMC 1988
23. Période de questions sur les sujets traités.
24. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 5 janvier 2011. (du 6 décembre 2010 au 5 janvier 2011)

Rés.1102-01-2011 Adoption des procès-verbaux du 13 et du 16 décembre 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville des 13 et 16 décembre 2010 soient acceptés tels que présentés.

Rés.1103-01-2011 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 407 967.67 \$.

Liste des comptes à payer	126 511.47 \$
Liste des chèques émis	407.84 \$
Liste transaction internet	20 969.94 \$
Liste chèques manuels	211 164.29 \$
Liste des salaires	48 914.13 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale

Rés.1104-01-2011 Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2011

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 110 « Fixant les taxes et les tarifs 2011 » soit adopté.

Rés.1105-01-2011 Adoption règlement 100-1, annulant l'escompte de 2%

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 100-1 « Annulant l'escompte de 2% accordé aux contribuables qui acquittaient leur compte de taxes en entier » soit adopté.

Avis de motion, fonds de roulement

Je, Esther Savard conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement augmentant le fonds de roulement.

Avis de motion, délégation de pouvoirs

Je, Diane Godin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant la délégation de pouvoirs.

Rés.1106-01-2011 Dérogation mineure, Camping Panoramique

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 1^{er} décembre 2010;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 22 décembre 2010;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 274 à l'article 3.4.2.3;

Attendu que la demande de dérogation mineure est pour permettre au propriétaire l'implantation d'un bâtiment d'une hauteur de 11.8 mètres au lieu de 9 mètres, servant d'abri pour les terrains de pétanque et une terrasse sera aménagée au 2^e étage, ainsi que l'implantation d'une clôture, derrière les propriétés privées, de 2,4 mètres au lieu de 2 mètres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 274 pour l'immeuble matricule 9773 10 6939 pour la zone Rec-2 sur le lot 2 980 215 du cadastre officiel du Québec, sis au 464 route François-Gignac.

Rés.1107-01-2011

Recommandation CPTAQ, Camping Panoramique

Considérant que la Cie 2547-6789 Québec inc. (Camping Panoramique) fait une demande à la CPTAQ afin que les usages de maisons mobiles et unimodulaires soient ajoutés dans la zone récréative Rec-2;

Considérant qu'une entente sera signée entre la Ville et le Camping Panoramique afin de déterminer la zone où ces nouveaux usages seront permis à l'intérieur de la zone Rec-2 (voir plan joint);

Considérant que ces lots sont situés sur la route François-Gignac et portent les numéros 2 980 215, 2 980 216, 2 980 217, 4 398 183;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a appuyé ce changement de zonage à l'intérieur du site du Camping Panoramique lors de l'assemblée du 1^{er} décembre 2010;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la Cie 2547-6789 Québec inc. (Camping Panoramique) à ajouter les usages de maisons mobiles et unimodulaires dans la zone récréative Rec-2.

Avis de motion, Camping Panoramique

Je, Chantale Hamelin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement ajoutant les usages de maisons mobiles et unimodulaires dans une partie de la zone récréative Rec-2, propriété du Camping Panoramique et qui sera déterminé par un plan.

Rés.1108-01-2011

Adoption de la politique de remboursement d'activités non desservies

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal accepte la nouvelle politique de remboursement d'activités non desservies, numéro R-2011-01.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et une voix défavorable.

Rés.1109-01-2011

Adoption des prévisions budgétaires 2011, OMH de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 de l'Office municipal d'habitation soient acceptées telles que présentées :

Dépenses		314 566 \$
Revenus		175 105 \$
Déficit		139 461 \$
Participation municipale	10%	5 490 \$
Participation SHQ	90%	49 414 \$
RAM capitalisé		84 557 \$

Rés.1110-01-2011 Achat d'une lisière de terrain de madame Keila Batko

Considérant que la Ville de Portneuf a besoin d'acquérir une pointe de terrain de madame Keila Batko pour réaliser la voie de contournement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf achète de madame Keila Batko, au coût de 400\$, une partie du lot 2 980 318 à être connu ultérieurement sur un nouveau numéro de lot désigné par monsieur Éric Lortie, arpenteur géomètre d'une superficie approximative de 70 mètres carrés.

QUE les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de la municipalité.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cet achat de terrain.

Rés.1111-01-2011 Adhésion 2011 à la Chambre de commerce de l'Est de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce de l'Est de Portneuf au montant de 165 \$ sans forfait.

Rés.1112-01-2011 Décompte progressif Groupe Qualitas

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un quatrième paiement au Groupe Qualitas pour les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales (laboratoire contrôle du sol) tel que recommandé par BPR, au montant de 3 254.36 \$ taxes incluses.

Rés.1113-01-2011 Subvention pour l'amélioration du réseau routier

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Rés.1114-01-2011

Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales;

Attendu que le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

Attendu que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentant l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

Attendu que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

Attendu que les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

Attendu que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

Attendu qu'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

Attendu qu'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

Attendu que lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

D'inclure l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution.

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire.

De demander au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci.

De demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR).

De mobiliser l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Rés.1115-01-2011

Inscription colloque sur la sécurité civile

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 398.74 \$ taxes incluses et la participation de messieurs Stéphane Bérubé et Éric Savard au colloque de la sécurité civile qui aura lieu les 16 et 17 février 2011 à Saint-Hyacinthe.

QUE les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.1116-01-2011 Inscription formation ADMQ

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 524.06 \$ taxes incluses et la participation de madame France Marcotte à la formation de l'ADMQ intitulée « La gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changement législatifs » qui aura lieu le 8 février 2011 et « Gestion des documents électroniques » qui aura lieu le 15 mars à Québec.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 524.06 \$ taxes incluses et la participation de madame Danielle M. Bédard à la formation de l'ADMQ intitulée « La gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs » qui aura lieu le 8 février 2011 et « Les indicateurs de gestion municipaux » qui aura lieu le 7 juin 2011 à Québec.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.1117-01-2011 Vente camion GMC

Considérant qu'une offre a parue dans le journal municipal de l'édition novembre 2010, numéro 09;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte de vendre un camion 1988 GMC, modèle GM4 à Mécanarc inc. (Monsieur Romain Julien) pour un montant de 250 \$ plus la taxe TPS.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 40 hres.

Maire

Greffière